

États financiers

Caisse populaire Saint-André-Apôtre

Numéro de transit : 30340

Au 31 décembre 2009

Service de vérification

Table des matières

Rapport des vérificateurs

États financiers

Bilan.....	1
États des résultats et des excédents à répartir.....	2
État de la répartition.....	3
États du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu.....	4
État des réserves.....	5
État des flux de trésorerie.....	6
Notes afférentes aux états financiers.....	7

Rapport des vérificateurs

Aux membres de la Caisse populaire Saint-André-Apôtre,

Nous avons vérifié, en vertu de l'article 139 de la *Loi sur les coopératives de services financiers*, le bilan de la Caisse populaire Saint-André-Apôtre (la Caisse) au 31 décembre 2009 ainsi que les états des résultats et des excédents à répartir, de la répartition, du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu, des réserves et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Caisse. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Caisse au 31 décembre 2009 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Service de vérification ¹

¹Comptable agréé auditeur permis n° 9526

Montréal (Québec), le 16 avril 2010

Bureau de la Surveillance du Mouvement Desjardins

7400, boulevard les Galeries d'Anjou, bureau 500

Anjou (Québec) H1M 3M2

514 448-6886 – 1 866 448-6886, poste 6001

Télécopieur : 514 448-6885

Caisse populaire Saint-André-Apôtre

Bilan

au 31 décembre

	Note	2009	2008
Actif			
Liquidités et placements	5	12 078 641 \$	11 565 801 \$
Prêts	6		
Particuliers		122 987 892	114 887 262
Entreprises		19 950 669	18 431 316
		142 938 561	133 318 578
Provision cumulative		665 823	663 924
		142 272 738	132 654 654
Autres éléments d'actif			
Immobilisations	7	325 429	342 411
Intérêts courus et autres		3 146 521	3 740 290
		3 471 950	4 082 701
Total de l'actif		157 823 329 \$	148 303 156 \$
Passif			
Dépôts			
Épargne à terme		88 180 986 \$	93 263 176 \$
Autres		51 010 561	39 283 247
		139 191 547	132 546 423
Autres éléments de passif			
Emprunts	8	4 296 903	2 397 957
Intérêts courus et autres		2 107 583	2 395 355
		6 404 486	4 793 312
		145 596 033	137 339 735
Avoir			
Capital social	9	2 588 036	1 277 964
Excédents à répartir		-	592 893
Cumul des autres éléments du résultat étendu	10	51 257	(117 085)
Réserves		9 588 003	9 209 649
		12 227 296	10 963 421
Total du passif et de l'avoir		157 823 329 \$	148 303 156 \$

Signé pour le conseil d'administration

_____, administrateur

_____, administrateur

Caisse populaire Saint-André-Apôtre

États des résultats et des excédents à répartir

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2009	2008
Résultats			
Revenu d'intérêts		6 558 052 \$	7 087 609 \$
Frais d'intérêts		3 202 234	3 376 325
Revenu net d'intérêts		3 355 818	3 711 284
Provision et pertes sur prêts			
• Volet général		(9 302)	101 421
• Volet spécifique		114 014	86 554
Revenu net d'intérêts après provision et pertes sur prêts		3 251 106	3 523 309
Autres revenus	11	1 095 762	987 661
Autres frais			
Personnel	12 et 13	2 064 953	1 722 965
Cotisations aux composantes du Mouvement		437 766	415 251
Locaux		202 668	173 515
Frais généraux	14	1 410 613	1 343 610
		4 116 000	3 655 341
Excédents avant juste valeur, investissements dans les sociétés filiales du Mouvement, impôts et ristournes		230 868	855 629
Revenus (pertes) liés à la juste valeur des instruments dérivés		(879 185)	1 732 507
Revenus (pertes) liés aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement	5	463 004	(828 165)
Excédents (déficit) avant impôts et ristournes		(185 313)	1 759 971
Impôts sur les excédents	15	(46 191)	491 844
Excédents (déficit) de l'exercice avant ristournes		(139 122)	1 268 127
Ristournes aux membres		(4 649)	129 953
Économie d'impôts relatifs aux ristournes	15	883	(24 645)
Excédents (déficit) de l'exercice après ristournes		(135 356)	1 162 819
Excédents à répartir			
Virement provenant de (affectation à) la réserve plus-value :			
• Investissements dans les sociétés filiales du Mouvement		(455 415)	834 907
• Instruments dérivés		862 775	(1 402 992)
Affectation à l'état de la répartition		(268 781)	(1 841)
Frais d'émission de parts permanentes, nets des impôts		(3 223)	-
Excédents à répartir		- \$	592 893 \$

Caisse populaire Saint-André-Apôtre

État de la répartition

de l'exercice terminé le 31 décembre

	2009	2008
Excédents à répartir de l'exercice précédent	592 893 \$	790 091 \$
Virement provenant de l'état des excédents à répartir	3 766	1 841
Répartition par les membres :		
• Intérêts sur les parts permanentes	(41 366)	(51 546)
• Intérêts sur les parts de ristournes	(1 707)	(1 082)
• Réserve générale	(561 826)	(750 822)
Économie d'impôts relatifs au paiement des intérêts sur les parts permanentes et sur les parts de ristournes	8 240	11 518
Solde après répartition	- \$	- \$
Virement provenant de l'état des excédents à répartir	265 015 \$	- \$
Répartition par les membres en vertu d'une convention de fusion :		
• Intérêts sur les parts permanentes	(64 856)	-
• Intérêts sur les parts de ristournes	(2 524)	-
• Réserve générale	(140 677)	-
• Réserve de stabilisation	(72 389)	-
Économie d'impôts relatifs au paiement des intérêts sur les parts permanentes et les parts de ristournes	15 431	-
Solde après répartition	- \$	- \$

Caisse populaire Saint-André-Apôtre

États du résultat étendu et du cumul des autres éléments du résultat étendu

de l'exercice terminé le 31 décembre

	Note	2009	2008
Résultat étendu			
Excédents (déficit) de l'exercice après ristournes		(135 356) \$	1 162 819 \$
Autres éléments du résultat étendu			
Reclassement à l'état des résultats à la suite de l'amortissement des gains sur les instruments dérivés liés à des couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin au cours des exercices antérieurs, déduction faite des impôts		(3 457)	(1 882)
Quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation		167 206	(301 237)
Reclassement à l'état des résultats relatif à la quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation		4 593	107 509
		171 799	(193 728)
Total des autres éléments du résultat étendu		168 342	(195 610)
Résultat étendu		32 986 \$	967 209 \$
Cumul des autres éléments du résultat étendu			
Solde au début de l'exercice		(117 085) \$	78 525 \$
Autres éléments du résultat étendu pour l'exercice		168 342	(195 610)
Solde à la fin de l'exercice	10	51 257 \$	(117 085) \$

Caisse populaire Saint-André-Apôtre

État des réserves

de l'exercice terminé le 31 décembre

	2009	2008
Réserve plus-value (globale)		
Réserve plus-value – investissements dans les sociétés filiales du Mouvement		
Solde au début de l'exercice	874 008 \$	1 708 027 \$
Opérations sur les capitaux propres des sociétés filiales du Mouvement dans lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation	10 822	888
Accroissement provenant de l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires	455 415	-
Affectation à l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires	-	(834 907)
Solde à la fin de l'exercice	1 340 245 \$	874 008 \$
Réserve plus-value – instruments dérivés		
Solde au début de l'exercice	1 388 887 \$	(14 105) \$
Accroissement provenant de l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires	-	1 402 992
Affectation à l'état des excédents à répartir résultant des dispositions réglementaires	(862 775)	-
Solde à la fin de l'exercice	526 112 \$	1 388 887 \$
Réserve plus-value (globale)	1 866 357 \$	2 262 895 \$
Réserve générale		
Solde au début de l'exercice	6 521 259 \$	5 770 437 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres	702 503	750 822
Solde à la fin de l'exercice	7 223 762 \$	6 521 259 \$
Réserve de stabilisation		
Solde au début de l'exercice	425 495 \$	425 495 \$
Accroissement provenant de la répartition par les membres	72 389	-
Solde à la fin de l'exercice	497 884 \$	425 495 \$
Total des réserves	9 588 003 \$	9 209 649 \$

Caisse populaire Saint-André-Apôtre

État des flux de trésorerie

de l'exercice terminé le 31 décembre

	2009	2008
Activités d'exploitation		
Excédents (déficit) de l'exercice après ristournes	(135 356) \$	1 162 819 \$
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie		
Provision et pertes sur prêts	104 712	187 975
Amortissement des immobilisations	66 709	62 858
Variation nette des intérêts courus à recevoir et à payer	(278 847)	114 739
Pertes (revenus) liées aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement	(455 415)	834 907
Pertes (revenus) liées à la juste valeur des instruments dérivés	879 185	(1 732 507)
Autres	78 205	(5 554)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	259 193	625 237
Activités de financement		
Variation nette des dépôts des membres	6 272 579	13 118 891
Opérations relatives aux emprunts		
Variation nette de l'ouverture de crédit	1 280 799	150 810
Accroissement des emprunts à terme	1 462 113	155 711
Remboursement des emprunts à terme	(843 966)	-
Nouvelle émission de parts permanentes	1 275 000	-
Autre variation nette du capital social	31 849	46 340
Intérêts sur les parts permanentes et les parts de ristournes, nets des économies d'impôts	(86 782)	(41 110)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	9 391 592	13 430 642
Activités d'investissement		
Variation nette des prêts	(9 722 796)	(27 434 132)
Variation nette des placements	(409 995)	11 120 488
Variation nette des immobilisations	(49 727)	(19 288)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(10 182 518)	(16 332 932)
Diminution nette de la trésorerie	(531 733)	(2 277 053)
Trésorerie au début de l'exercice	2 397 899	4 674 952
Trésorerie à la fin de l'exercice	1 866 166 \$	2 397 899 \$
Autres renseignements sur les flux de trésorerie		
Intérêts versés	3 200 287 \$	3 377 032 \$
Impôts sur les excédents payés (encaissés) au cours de l'exercice	(3 113)	12 590

Caisse populaire Saint-André-Apôtre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 1. Statuts et types d'opérations

La Caisse est une coopérative qui a pour objet de recevoir les économies de ses membres en vue de les faire fructifier, de leur fournir du crédit et autres produits et services financiers, de favoriser la coopération et de promouvoir l'éducation économique, sociale et coopérative. Elle est régie par la *Loi sur les coopératives de services financiers* (la Loi).

La Caisse est inscrite à l'Autorité des marchés financiers. Elle est également membre du Fonds de sécurité Desjardins dont l'objet principal est d'établir et d'administrer un fonds de sécurité, de liquidité ou d'entraide pour le bénéfice des caisses Desjardins du Québec.

Note 2. Nouvelles conventions comptables

Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers

Le 1^{er} janvier 2009, la Caisse a adopté rétroactivement le nouvel abrégé du Comité sur les problèmes nouveaux (CPN) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) intitulé « Risque de crédit et juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers » (CPN-173). Ce nouveau CPN indique que le risque de crédit propre à l'entité et le risque de crédit de la contrepartie doivent être pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. L'adoption de ce CPN n'a pas eu d'incidence significative sur les modèles d'évaluation de la juste valeur des instruments financiers ni sur les résultats ni sur la situation financière de la Caisse.

Traitement des dérivés incorporés lors du reclassement d'un actif financier

En juin 2009, le Conseil des normes comptables (CNC) a modifié le chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » du Manuel de l'ICCA par l'ajout d'indications relativement au réexamen des dérivés incorporés qui s'impose lors du reclassement d'un actif financier hors de la catégorie des instruments détenus à des fins de négociation. La Caisse applique ces nouvelles indications aux reclassements effectués depuis le 1^{er} juillet 2009. Cette modification n'a eu aucune incidence sur ses états financiers.

Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers

En juin 2009, le CNC a publié des modifications au chapitre 3862 « Instruments financiers – informations à fournir » du Manuel de l'ICCA, afin d'y intégrer les améliorations que l'International Accounting Standards Board (IASB) a publiées en mars 2009 relativement aux obligations d'information sur les évaluations d'instruments financiers à la juste valeur et le risque de liquidité. Ces modifications incluent notamment l'obligation de présenter la classification de la juste valeur des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie qui reflète l'importance des données utilisées pour réaliser ces évaluations. Cette hiérarchie des évaluations se compose des trois niveaux suivants :

- Le niveau 1 consiste en une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques.
- Le niveau 2 consiste en des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché.
- Le niveau 3 consiste en des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

La Caisse applique les modifications à cette norme dans ses états financiers du 31 décembre 2009. Pour ce premier exercice d'application, elle n'est pas tenue de fournir de façon comparative les informations requises par les modifications. Ces modifications visant spécifiquement la divulgation de l'information à fournir n'ont donc aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière de la Caisse.

Caisse populaire Saint-André-Apôtre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 2. Nouvelles conventions comptables (suite)

Dépréciation d'actifs financiers

En août 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » du Manuel de l'ICCA de manière à changer les catégories dans lesquelles les instruments d'emprunt doivent ou peuvent être classés ainsi que l'élimination de la distinction entre les titres de créances et les autres instruments d'emprunt. Ces modifications incluent les éléments suivants :

- Les instruments d'emprunt non cotés sur un marché actif peuvent être classés dans la catégorie « prêts et créances » et leur dépréciation est déterminée en fonction de la perte sur prêt subie.
- Les prêts et créances que la Caisse a l'intention de vendre immédiatement ou dans un avenir proche doivent être classés dans la catégorie « détenus à des fins de négociation », alors que les prêts et créances dont le porteur peut, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial doivent être classés dans la catégorie « disponibles à la vente ».
- Le reclassement d'actifs financiers des catégories « détenus à des fins de négociation » et « disponibles à la vente » dans la catégorie « prêts et créances » est permis dans certaines circonstances.
- La reprise de perte de valeur relative à un instrument d'emprunt de la catégorie « disponibles à la vente » est exigée lorsque, au cours d'une période ultérieure, sa juste valeur augmente et que cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement postérieur à la comptabilisation de la dépréciation.

La Caisse applique les modifications à cette norme rétroactivement au 1^{er} janvier 2009. Ces modifications n'ont eu aucune incidence sur les états financiers de la Caisse.

Note 3. Conventions comptables

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada exige de la direction qu'elle établisse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations, revues périodiquement, sont basées sur les circonstances et les informations disponibles à la date des états financiers, représentant ainsi la meilleure estimation de la direction. Les éléments sur lesquels la direction a dû procéder à des estimations incluent principalement la provision cumulative pour pertes sur prêts. Les résultats réels pourraient donc être différents de ces estimations.

Instruments financiers

La Caisse comptabilise ses instruments financiers selon les normes comptables publiées par l'ICCA intitulées « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » (chapitre 3855), « Couvertures » (chapitre 3865) et « Résultat étendu » (chapitre 1530). Les principales directives de ces normes sont décrites ci-après.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, la Caisse a adopté les normes comptables publiées par l'ICCA intitulées « Informations à fournir concernant le capital » (chapitre 1535), « Instruments financiers – informations à fournir » (chapitre 3862) et « Instruments financiers – présentation » (chapitre 3863).

Le chapitre 1535 a pour objectif d'exiger la divulgation d'information afin de permettre aux utilisateurs des états financiers d'évaluer les objectifs, les politiques et les procédures de gestion du capital de la Caisse. L'information requise par cette norme est présentée à la note 21.

Caisse populaire Saint-André-Apôtre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 3. Conventions comptables (suite)

Il est à noter que les chapitres 3862 et 3863 remplacent le chapitre 3861 « Instruments financiers – informations à fournir et présentation ». Le chapitre 3863 reprend les normes de présentation contenues dans le chapitre 3861 sans modification. Le chapitre 3862 vise à informer les utilisateurs pour les aider à mieux comprendre et à évaluer l'importance des instruments financiers par rapport à la situation financière et à la performance financière de la Caisse, ainsi qu'à mieux évaluer la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers et la façon de les gérer.

Instruments financiers - comptabilisation et évaluation

Les actifs financiers doivent être classés dans l'une des catégories suivantes : « détenus à des fins de négociation »; « disponibles à la vente »; « détenus jusqu'à l'échéance »; et « prêts et créances ». Quant aux passifs financiers, ils doivent être classés dans la catégorie « détenus à des fins de négociation » ou dans la catégorie « autres ». Les actifs et passifs financiers sont initialement constatés à la juste valeur.

Les instruments financiers détenus à des fins de négociation par la Caisse sont composés uniquement d'instruments dérivés pour les motifs mentionnés subséquemment. Les actifs financiers disponibles à la vente sont des titres de capitaux propres n'ayant pas de cours sur un marché actif et ils sont donc comptabilisés au coût. La catégorie « détenus jusqu'à l'échéance » n'est pas utilisée. Enfin, les prêts et créances et les passifs financiers non détenus à des fins de négociation sont comptabilisés au coût après amortissement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les revenus et les frais d'intérêts sur ces actifs et passifs sont comptabilisés parmi le revenu net d'intérêts. Les coûts de transaction liés aux instruments financiers sont essentiellement attribuables aux prêts et créances et ils sont capitalisés pour être amortis sur la durée de l'instrument, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Instruments dérivés et couvertures

La Caisse a recours à des swaps et à des options afin de gérer les risques inhérents à ses actifs et passifs financiers. Comme le prévoient les principes comptables généralement reconnus du Canada, la Caisse a fait le choix de ne pas adopter la comptabilité de couverture pour ces instruments dérivés, compte tenu de la complexité occasionnée par les exigences de documentation des relations de couverture.

La Caisse comptabilise à la juste valeur ses instruments dérivés qu'ils soient autonomes ou incorporés. Les instruments dérivés autonomes sont constatés au bilan parmi les autres éléments d'actif et de passif, tandis que les instruments dérivés incorporés sont présentés avec leur contrat hôte selon leur nature, soit au poste « Épargnes à terme » ou au poste « Autres éléments d'actif ». La variation de la juste valeur des dérivés autonomes est constatée à l'état des résultats au poste « Revenus (pertes) liés à la juste valeur des instruments dérivés », à l'exception de celle relative aux épargnes à terme liées au marché qui est comptabilisée au poste « Frais d'intérêts ». D'autre part, la variation de la juste valeur des dérivés incorporés est constatée à titre d'ajustement des frais d'intérêts.

Résultat étendu

Les autres éléments du résultat étendu comprennent l'amortissement du solde lié aux couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin au cours des exercices antérieurs et la quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement Desjardins (le Mouvement) pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation. Les états financiers comprennent un état du résultat étendu. Le cumul des autres éléments du résultat étendu est présenté comme un poste des capitaux propres au bilan.

Conversion de devises

Les éléments d'actif et de passif, exprimés en devises, sont convertis en dollars canadiens au cours du change en vigueur à la date des états financiers. Les gains ou pertes de change qui résultent de la conversion ou du règlement d'éléments d'actif ou de passif sont imputés aux résultats de l'exercice dans les autres revenus.

Caisse populaire Saint-André-Apôtre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 3. Conventions comptables (suite)

Autres conventions comptables

Pour faciliter la compréhension des états financiers, les principales conventions comptables, autres que celles décrites ci-dessus, ont été intégrées aux notes qui suivent.

Note 4. Modifications comptables futures

Méthode de l'intérêt effectif

En juin 2009, le CNC a publié une modification au chapitre 3855 « Instruments financiers – comptabilisation et évaluation » du Manuel de l'ICCA, afin de clarifier le mode de calcul des intérêts d'un actif financier après la comptabilisation d'une perte de valeur. La Caisse adoptera cette modification dans son exercice débutant le 1^{er} janvier 2010 et l'appliquera de manière rétroactive. Elle analyse présentement l'incidence de cette modification sur ses états financiers.

Normes internationales d'information financière

En février 2008, le CNC a publié un communiqué confirmant que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, dont la Caisse, seront tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (IFRS) en 2011. La Caisse, par le biais de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (la Fédération), participe au projet de conversion aux IFRS du Mouvement qui a débuté à l'été 2007. La Caisse adoptera les IFRS le 1^{er} janvier 2011.

Note 5. Liquidités et placements

	2009	2008
Trésorerie	1 866 166 \$	2 397 899 \$
Investissements dans les sociétés filiales du Mouvement	3 892 369	3 137 179
Dépôts à terme	172 535	172 535
Placements au fonds de liquidité sous gestion	6 147 571	5 858 188
	12 078 641 \$	11 565 801 \$

La trésorerie comprend le numéraire et les autres sommes utilisées pour les opérations courantes. Les investissements dans les sociétés filiales du Mouvement sont comptabilisés à la valeur de consolidation. Les placements en dépôts à terme sont classés dans la catégorie « prêts et créances ».

Afin que la Caisse puisse gérer le risque de liquidité, elle conserve dans un fonds sous gestion conçu spécifiquement à cette fin les sommes nécessaires au maintien d'un niveau minimal de liquidités. Les sommes versées dans ce fonds par l'ensemble des caisses sont investies dans un portefeuille de valeurs mobilières devant satisfaire à des critères élevés de sécurité et de négociabilité, de sorte qu'elles soient, au besoin, encaissables sans perte importante de leur valeur. Les sommes versées dans ce fonds sont exclues de la trésorerie parce que la réglementation ne permet pas leur utilisation pour les opérations courantes. Le placement dans ce fonds est comptabilisé au coût dans la catégorie « disponibles à la vente ».

En date de fin d'exercice courant et précédent, aucune dévaluation pour baisse durable de valeur n'a été comptabilisée à l'encontre des placements.

Note 6. Prêts

Les prêts sont inscrits au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision cumulative qui reflète la meilleure estimation de la direction quant aux pertes potentielles sur le portefeuille de prêts. Cette provision est établie selon deux volets : un volet spécifique et un volet général.

Caisse populaire Saint-André-Apôtre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 6. Prêts (suite)

La provision spécifique porte sur les prêts considérés comme douteux. Un prêt est considéré comme douteux dès qu'une des situations suivantes survient : de l'avis de la direction, il existe un doute raisonnable quant au recouvrement ultime du capital ou des intérêts; le prêt est en retard de plus de 180 jours; le paiement de l'intérêt ou du capital est en retard de 90 jours et plus, à moins que le prêt ne soit entièrement garanti. Les prêts douteux sont évalués en actualisant les encaissements prévus sur ces prêts et l'écart entre cette évaluation et le solde du prêt fait l'objet d'une provision. Toute variation de la provision cumulative attribuable à l'écoulement du temps ou à une révision des encaissements prévus est comptabilisée au poste « Provision et pertes sur prêts » à l'état des résultats. La Caisse cesse de comptabiliser les intérêts dès qu'un prêt est considéré comme douteux. Lorsqu'il n'y a plus de doute raisonnable concernant le recouvrement du capital et des intérêts d'un prêt douteux, il est de nouveau considéré comme productif. Les intérêts sur ce prêt recommencent à être comptabilisés sur une base d'exercice et les provisions afférentes sont renversées aux résultats.

La provision générale vise à évaluer les pertes sur prêts qui ne peuvent pas être détectées par l'analyse des cas spécifiques. Elle a été déterminée en tenant compte, notamment, du profil du portefeuille de prêts en date du bilan.

Prêts par catégorie d'emprunteurs

	2009	2008
Particuliers		
Habitation	100 560 197 \$	95 444 924 \$
Consommation et autres	22 427 695	19 442 338
Entreprises		
Commerciales et industrielles	19 895 300	17 612 195
Agricoles, forestières et pêcheries	178	58 856
Administrations et institutions publiques	55 191	760 265
	142 938 561 \$	133 318 578 \$

Prêts et provision

	2009			
	Particuliers	Entreprises	Provision générale	Total
Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	107 558 048 \$	19 653 295 \$	-	127 211 343 \$
Prêts bruts en souffrance mais non douteux	14 855 774	224 235	-	15 080 009
Prêts douteux bruts	574 070	73 139	-	647 209
Total des prêts bruts	122 987 892	19 950 669	-	142 938 561
Provision spécifique	(41 426)	(63 847)	-	(105 273)
Provision générale	-	-	(560 550)	(560 550)
Total des prêts nets	122 946 466 \$	19 886 822 \$	(560 550) \$	142 272 738 \$

Caisse populaire Saint-André-Apôtre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 6. Prêts (suite)

2008				
	Particuliers	Entreprises	Provision générale	Total
Prêts bruts ni en souffrance ni douteux	108 077 314 \$	17 944 557 \$	- \$	126 021 871 \$
Prêts bruts en souffrance mais non douteux	6 796 635	368 593	-	7 165 228
Prêts douteux bruts	13 313	118 166	-	131 479
Total des prêts bruts	114 887 262	18 431 316	-	133 318 578
Provision spécifique	(12 100)	(81 972)	-	(94 072)
Provision générale	-	-	(569 852)	(569 852)
Total des prêts nets	114 875 162 \$	18 349 344 \$	(569 852) \$	132 654 654 \$

Les prêts en souffrance représentent les prêts pour lesquels la contrepartie n'a pas effectué un paiement à la date d'échéance contractuelle de celui-ci.

Prêts en souffrance mais non douteux

2009					
	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Particuliers	9 334 167 \$	1 507 564 \$	88 102 \$	3 925 941 \$	14 855 774 \$
Entreprises	166 902	45 077	5 598	6 658	224 235
	9 501 069 \$	1 552 641 \$	93 700 \$	3 932 599 \$	15 080 009 \$

2008					
	De 1 à 29 jours	De 30 à 59 jours	De 60 à 89 jours	90 jours et plus	Total
Particuliers	3 963 624 \$	1 484 739 \$	791 446 \$	556 826 \$	6 796 635 \$
Entreprises	358 269	-	10 324	-	368 593
	4 321 893 \$	1 484 739 \$	801 770 \$	556 826 \$	7 165 228 \$

Caisse populaire Saint-André-Apôtre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 6. Prêts (suite)

Variation de la provision

	2009			
	Provision spécifique	Provision spécifique	Provision générale	Total
	Particuliers	Entreprises		
Solde au début de l'exercice	12 100 \$	81 972 \$	569 852 \$	663 924 \$
Provision et pertes sur prêts figurant à l'état des résultats	116 384	(2 370)	(9 302)	104 712
Radiations et autres	(87 058)	(15 755)	-	(102 813)
Solde à la fin de l'exercice	41 426 \$	63 847 \$	560 550 \$	665 823 \$

	2008			
	Provision spécifique	Provision spécifique	Provision générale	Total
	Particuliers	Entreprises		
Solde au début de l'exercice	8 425 \$	8 102 \$	468 431 \$	484 958 \$
Provision et pertes sur prêts figurant à l'état des résultats	11 896	74 658	101 421	187 975
Radiations et autres	(8 221)	(788)	-	(9 009)
Solde à la fin de l'exercice	12 100 \$	81 972 \$	569 852 \$	663 924 \$

Note 7. Immobilisations

	Vie utile (années)	2009			2008
		Coût	Amortisse- ment cumulé	Montant net	Montant net
Terrain		38 820 \$	- \$	38 820 \$	38 820 \$
Immeuble	40	733 342	526 196	207 146	226 965
Matériel et autres	3 à 10	1 013 587	934 124	79 463	76 626
		1 785 749 \$	1 460 320 \$	325 429 \$	342 411 \$

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile. L'amortissement imputé aux résultats de l'exercice s'élève à 66 709 \$ (62 858 \$ en 2008).

Caisse populaire Saint-André-Apôtre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 8. Emprunts

	2009	2008		
Ouverture de crédit, taux d'intérêt de 1,27 % variable	1 431 609 \$	150 810 \$		
Emprunts à terme, taux d'intérêt de 4,73 % variable, remboursable périodiquement, échéant en décembre 2011 et décembre 2012	505 782	729 278		
Emprunts à terme, taux d'intérêt fixes ou renégociables trimestriellement dont certains comportent une clause de remboursement avant leur échéance ⁽¹⁾				
Taux fixe	Échéance	Remboursable		
3,89 %	mars 2014	mars 2009	-	620 470
6,50	juin 2017	juin 2012	419 805	419 805
6,01	avril 2019	avril 2014	728 576	-
5,79	juin 2021	juin 2016	733 537	-
Taux renégociable	Échéance	Remboursable		
1,15 %	juin 2012	s. o.	477 594	477 594
			4 296 903 \$	2 397 957 \$

(1) Les emprunts à terme incluent des titres subordonnés avec une société apparentée rachetables au gré du détenteur sous certaines conditions et à des fins précises.

Note 9. Capital social

Le capital social est composé de parts de qualification, de parts permanentes et de parts de ristournes.

La Caisse peut émettre un nombre illimité de parts de qualification d'une valeur nominale de 5 \$, remboursables au gré de la Caisse dans certaines situations prévues par la Loi. Un membre ne détient qu'un seul droit de vote, peu importe le nombre de parts de qualification détenues.

La Loi autorise l'émission d'un nombre illimité de parts permanentes et de parts de ristournes dont les valeurs nominales sont respectivement de 10 \$ et de 1 \$. Ces parts ne confèrent aucun droit de vote et sont non remboursables, sauf dans certaines situations particulières prévues par la Loi. Leur taux d'intérêt est déterminé par l'assemblée générale de la Caisse. Selon le programme de réinvestissement des intérêts, les intérêts sur les parts de ristournes sont versés en parts, alors que les intérêts sur les parts permanentes peuvent être payés en espèces ou en parts.

En plus de ces intérêts, la Caisse a émis pour 1 275 000 \$ de nouvelles parts permanentes au cours de l'exercice.

Les parts émises et payées sont réparties comme suit :

	2009	2008
Parts de qualification	39 115 \$	39 000 \$
Parts permanentes	2 489 420	1 190 110
Parts de ristournes	59 501	48 854
	2 588 036 \$	1 277 964 \$

Caisse populaire Saint-André-Apôtre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 10. Cumul des autres éléments du résultat étendu

Les principaux éléments qui composent le poste « Cumul des autres éléments du résultat étendu », déduction faite des impôts, sont les suivants :

	2009	2008
Gain sur les instruments dérivés liés à des couvertures de flux de trésorerie ayant pris fin dans les exercices antérieurs	7 250 \$	10 707 \$
Quote-part dans les autres éléments du résultat étendu des sociétés filiales du Mouvement pour lesquelles la Caisse comptabilise sa participation à la valeur de consolidation	44 007	(127 792)
	51 257 \$	(117 085) \$

Le solde résiduel du cumul des autres éléments du résultat étendu provenant des couvertures de flux de trésorerie sera reclassé à l'état des résultats d'ici les trois prochaines années, dont 3 891 \$ à titre de revenus au cours des douze prochains mois.

Note 11. Autres revenus

	2009	2008
Reliés principalement à l'administration des dépôts	479 545 \$	473 960 \$
Reliés à l'administration des autres services	371 554	258 372
Reliés à la distribution des produits et services Desjardins	244 663	255 329
	1 095 762 \$	987 661 \$

Les revenus reliés à l'administration des dépôts sont constitués principalement de charges relatives aux ordres de paiement émis sans provision suffisante et aux frais de services, alors que ceux reliés à l'administration des autres services sont composés de charges afférentes à la perception effectuée pour le compte de divers organismes, de revenus reliés aux opérations inter-Caisses ainsi que ceux reliés à la conversion de devises.

Les revenus reliés à la distribution des produits et services Desjardins sont constitués de commissions afférentes aux activités financières que les sociétés filiales du Mouvement effectuent par l'intermédiaire de la Caisse.

Note 12. Avantages sociaux futurs

La Caisse participe au Régime de rentes du Mouvement Desjardins dans le cadre d'un régime interentreprises à prestations déterminées qui garantit le paiement de prestations de retraite. Les prestations du régime de retraite sont établies en fonction du nombre d'années de participation au régime et du salaire de l'employé.

De plus, la Caisse offre, par l'entremise du Mouvement, des protections d'assurance santé et d'assurance vie aux employés actifs et retraités ainsi qu'à leurs personnes à charge.

Ces régimes sont comptabilisés selon les dispositions prévues pour les régimes à cotisations déterminées. Le coût constaté au cours de l'exercice au titre de ces régimes figure au poste « Personnel » à l'état des résultats et se présente comme suit :

	2009	2008
Régime de retraite	103 550 \$	118 660 \$
Régime d'assurances collectives	71 643	77 696

Caisse populaire Saint-André-Apôtre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 13. Prestations de cessation d'emploi

Ce poste inclut un montant de 257 194 \$ comptabilisé à titre de prestations de cessation d'emploi accordées dans le cadre de la fusion de la Caisse. Un montant de 257 194 \$ est également inscrit aux autres éléments de passif.

Note 14. Frais généraux

	2009	2008
Informatique	460 041 \$	441 641 \$
Frais de bureau et communications	91 942	92 132
Opérations inter-Caisses	289 215	294 130
Publicité	104 219	104 376
Frais reliés aux dépôts et services	148 590	132 505
Autres	316 606	278 826
	1 410 613 \$	1 343 610 \$

Note 15. Impôts sur les excédents

La différence entre l'économie d'impôts de 56 006 \$ (dépense de 505 306 \$ en 2008) calculée selon le taux d'imposition de base, fédéral et provincial, et l'économie d'impôts de 45 308 \$ (dépense de 467 199 \$ en 2008) présentée à l'état des résultats est principalement attribuable à la déduction accordée aux petites entreprises, à la portion non imposable des opérations reliées aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement et à la réévaluation des impôts futurs.

Note 16. Opérations conclues avec les apparentés

La Caisse est membre de la Fédération qui lui fournit divers services, dont certains d'ordre technique, financier et administratif. Cette dernière est une coopérative qui détient majoritairement les autres composantes du Mouvement.

Dans le cours normal de ses affaires, la Caisse effectue des opérations avec les composantes du Mouvement. Elle effectue également des opérations financières avec ses membres dirigeants. Les opérations avec les apparentés sont comptabilisées à la valeur d'échange, laquelle représente le montant accepté par les parties. Les conditions de ces opérations sont comparables à celles offertes sur les marchés financiers.

Le tableau ci-dessous présente les principales opérations, autres que celles présentées distinctement ailleurs dans les états financiers.

	Bilan		Résultats	
	2009	2008	2009	2008
Liquidités et placements	12 078 641 \$	11 565 801 \$	763 595 \$	(211 184) \$
Autres éléments d'actif	1 621 424	2 125 905	-	-
Revenus d'autres sources	s. o.	s. o.	1 379 689	2 563 188
Emprunts	4 296 903	2 397 957	163 296	135 660
Autres éléments de passif	108 800	13 538	-	-
Frais d'autre nature	s. o.	s. o.	1 823 559	806 322

Les revenus d'autres sources proviennent principalement d'opérations inter-Caisses, de swaps, de commissions reliées à la distribution des produits et services Desjardins et de gains sur ventes de prêts, alors que les frais d'autre nature sont surtout reliés aux swaps, aux services informatiques, aux opérations inter-Caisses et aux assurances.

Caisse populaire Saint-André-Apôtre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 16. Opérations conclues avec les apparentés (suite)

Au cours de l'exercice, la Caisse a procédé à des ventes et des achats de prêts à la valeur au marché. Les ventes ont excédé les achats pour un montant de 6 146 871 \$. Les ventes de prêts ont eu pour effet de générer un gain de 234 555 \$.

Note 17. Juste valeur des instruments financiers

Le tableau qui suit montre la juste valeur des instruments financiers inscrits ou non au bilan de la Caisse. La sensibilité aux taux d'intérêt constitue la principale cause de la fluctuation de la juste valeur des instruments financiers de la Caisse. La valeur comptable des instruments financiers autres que les dérivés n'est pas ajustée pour tenir compte des augmentations ou diminutions de la juste valeur découlant de la fluctuation de taux d'intérêt.

La juste valeur des instruments financiers se présente comme suit :

	2009		2008	
	Valeur comptable	Juste valeur estimative	Valeur comptable	Juste valeur estimative
Actif				
Liquidités et placements	12 078 641 \$	12 287 780 \$	11 565 801 \$	11 640 397 \$
Prêts	142 272 738	145 661 556	132 654 654	133 169 878
Autres éléments d'actifs financiers	1 230 910	1 230 910	777 319	777 319
Passif				
Dépôts	139 191 547	141 209 747	132 546 423	134 582 720
Emprunts	4 296 903	4 433 463	2 397 957	2 459 307
Autres éléments de passifs financiers	1 283 222	1 283 222	1 294 370	1 294 370
Instruments dérivés				
Position débitrice	817 839	817 839	1 728 102	1 728 102
Position créditrice	100 768	100 768	-	-

La juste valeur des instruments financiers est fondée sur les méthodes d'évaluation et les hypothèses suivantes :

- La juste valeur des éléments d'actifs et de passifs financiers est établie en actualisant les flux de trésorerie prévus au taux du marché pour des éléments d'actifs et de passifs financiers similaires.
- La juste valeur des instruments dérivés est calculée à la valeur actualisée nette des flux de trésorerie prévus au taux du marché pour des instruments ayant des caractéristiques et des échéances analogues. Les instruments dérivés sont composés de swaps de taux d'intérêt, d'options et de contrats de change à terme. En date de fin d'exercice, le montant théorique de l'ensemble des instruments dérivés est de 24 237 126 \$.

Enfin, la juste valeur des éléments qui ne sont pas considérés comme des instruments financiers, telles les immobilisations, n'est pas incluse dans le tableau précédent.

Caisse populaire Saint-André-Apôtre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 17. Juste valeur des instruments financiers (suite)

Pour les instruments financiers comptabilisés au bilan à la juste valeur, leur évaluation est établie selon la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 – les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Le tableau suivant présente la répartition des évaluations en juste valeur selon ces trois niveaux :

2009				
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Trésorerie	1 866 166 \$	-	-	1 866 166 \$
Instruments dérivés				
Position débitrice	-	817 839	-	817 839
Position créditrice	-	100 768	-	100 768

Au cours de l'exercice, aucun transfert important n'a été effectué entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Note 18. Garanties

Les garanties importantes que la Caisse a accordées à des tiers sont énoncées ci-après.

Lettres de garantie

Les lettres de garantie constituent des engagements irrévocables de la part de la Caisse d'effectuer les paiements d'un membre qui ne pourrait pas respecter ses obligations envers des tiers. La politique de la Caisse en ce qui a trait aux biens obtenus en garantie à l'égard de ces lettres est habituellement la même que celle s'appliquant aux prêts. L'échéance de ces lettres s'échelonne jusqu'en septembre 2014. En date de fin d'exercice, le montant maximal potentiel des paiements futurs relativement à ces lettres représente une somme de 70 825 \$.

La Caisse a évalué qu'aucune provision ne nécessitait d'être comptabilisée au bilan à l'égard de ces garanties.

Note 19. Engagements

En date de fin d'exercice, les engagements minimums futurs à titre de location de locaux sont les suivants :

2010	19 321 \$
2011	18 715
2012	18 326
2013	18 974
2014	6 624
2015 et après	18 217
	100 177 \$

Caisse populaire Saint-André-Apôtre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 19. Engagements (suite)

Engagements de crédit

Les engagements de crédit de la Caisse représentent les montants non utilisés des autorisations de crédit offertes sous forme de prêts ou de lettres de garantie et de crédit. Le tableau sur l'exposition maximale au risque de crédit de la note 20 présente ces engagements de crédit en date de fin d'exercice.

Note 20. Gestion des risques découlant des instruments financiers

La Caisse, dans le cours normal de ses activités, est exposée à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La Caisse bénéficie d'un encadrement de la Fédération en matière de gestion des risques dont l'objectif est de favoriser l'optimisation du rapport risque-rendement.

C'est dans ce contexte que les membres du conseil d'administration de la Caisse, de concert avec la direction générale et la Fédération, doivent définir, adopter, mettre en œuvre, suivre et contrôler un cadre de gestion qui permet d'identifier et de mesurer tous les risques importants auxquels la Caisse est exposée, et d'apporter les correctifs au moment opportun.

Pour baliser l'exercice d'une gestion saine et prudente, le conseil d'administration de la Caisse s'appuie sur les lois et règlements, le Code d'éthique et de déontologie applicable au réseau coopératif, les normes, les politiques de la Fédération et ses propres politiques. Cette approche de gestion des risques repose sur des principes favorisant la responsabilité de la Caisse à l'égard de la qualité de gestion des risques.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes découlant du manquement d'un emprunteur ou d'une contrepartie de s'acquitter de ses obligations contractuelles, figurant ou non au bilan.

Gestion du risque de crédit

La Caisse est responsable du risque de crédit inhérent à ses activités de prêts. À cet effet, la Caisse ainsi que son centre financier aux entreprises disposent d'une latitude d'approbation attribuée par la Fédération de même que d'encadrement et d'outils de gestion.

Encadrement

Les normes sur la gestion du crédit définissent le cadre à l'intérieur duquel les opérations de prêts et autres transactions comportant un risque de crédit doivent être effectuées, de même que les contrôles requis à leur égard.

À cet effet, elles définissent notamment :

- L'encadrement minimal de gestion et de contrôle du risque de crédit. Cet encadrement est complété par les pratiques de crédit de la Fédération et les politiques de crédit de la Caisse et de son centre financier aux entreprises.
- Les rôles et responsabilités des principaux intervenants en matière de crédit.

Les pratiques de crédit de la Fédération désignent les pratiques de crédit applicables aux caisses et à leur centre financier aux entreprises et adoptées par la Fédération. Celles-ci précisent la ligne de conduite en matière de gestion et de contrôle du risque de crédit dans la Caisse et dans le centre financier aux entreprises et les conditions et modalités de financement applicables aux emprunteurs.

La Caisse adopte et révisé annuellement sa politique de crédit et celle applicable à son centre financier aux entreprises. Celles-ci confirment l'adhésion de la Caisse et de son centre financier aux entreprises aux pratiques de crédit de la Fédération.

L'ensemble de ces encadrements et politiques permet de définir les responsabilités des intervenants, de préciser le degré de risque que la Caisse est prête à assumer, d'établir les limites de concentration et de déterminer la ligne de conduite en matière de gestion ainsi qu'en matière de contrôle du risque.

Caisse populaire Saint-André-Apôtre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Octroi de crédit

Pour évaluer le risque des activités de crédit aux particuliers et aux plus petites entreprises, des systèmes de notation développés par la Fédération, basés sur des statistiques éprouvées, sont utilisés. Ces systèmes sont développés à partir d'un historique du comportement d'emprunteurs ayant un profil ou des caractéristiques semblables à ceux du demandeur afin d'estimer le risque que représente celui-ci. De tels systèmes sont utilisés lors de l'approbation du crédit. La performance de ces systèmes est analysée sur une base continue et des ajustements sont apportés afin d'évaluer le plus adéquatement possible le risque des emprunteurs.

En ce qui concerne le crédit aux entreprises, l'octroi est basé sur une analyse des différents paramètres de chaque dossier pour lequel chacun des emprunteurs se voit attribuer une cote, représentant notamment son niveau de risque.

La portée de l'analyse et les pouvoirs d'approbation sont adaptés au niveau de risque et à la complexité de la transaction; les prêts plus importants sont approuvés par la Fédération.

Atténuation du risque de crédit

Dans ses opérations de prêts, la Caisse, directement ou par l'entremise de son centre financier aux entreprises, obtient une garantie en fonction des pratiques de crédit. Une garantie revêt habituellement la forme d'actifs comme de l'encaisse, des comptes débiteurs, des stocks, des biens mobiliers ou des immobilisations. Pour certains portefeuilles, le recours à des programmes offerts par certains organismes comme ceux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou de La Financière agricole du Québec est effectué avec les garanties usuelles.

Le nombre élevé d'emprunteurs, en grande partie des particuliers ainsi que des petites et moyennes entreprises de plusieurs sphères de l'économie, contribue à favoriser une saine diversification du portefeuille de financement. La note 6 des états financiers présente la répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs. Au besoin, la Caisse utilise des mécanismes de répartition du risque, notamment la vente de créances avec d'autres composantes, principalement des caisses ou de certaines sociétés filiales du Mouvement.

Suivi des dossiers et gestion des risques plus élevés

Le portefeuille de prêts est suivi selon les pratiques de crédit qui prévoient une profondeur et une fréquence de revue adaptées en fonction de la qualité et de l'ampleur du risque de l'exposition. Certains crédits présentant des irrégularités ou des risques accrus, par rapport à ce qui avait été accepté lors de l'autorisation, sont divulgués à la Fédération. Un suivi de l'évolution du portefeuille de crédits importants à risque est effectué et la qualité de la gestion des crédits à risque est présentée trimestriellement au conseil d'administration. La gestion des crédits plus à risque implique un suivi plus fréquent et la Caisse peut être appuyée par les équipes des comptes spéciaux et de suivi aux prêts irréguliers de la Fédération pour l'aider à gérer les situations plus difficiles.

Caisse populaire Saint-André-Apôtre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Exposition maximale au risque de crédit

	2009	2008
Éléments constatés au bilan		
Liquidités et placements ⁽¹⁾	7 319 288 \$	7 479 668 \$
Prêts :		
• Particuliers	122 946 466	114 875 162
• Entreprises	19 886 822	18 349 344
• Provision générale	(560 550)	(569 852)
Autres éléments d'actifs financiers	3 170 021	3 632 906
	152 762 047 \$	143 767 228 \$

(1) Les liquidités et placements exposés au risque de crédit excluent notamment les investissements dans les sociétés filiales du Mouvement.

L'exposition maximale au risque de crédit pour les engagements de prêts ainsi que pour les lettres de garantie et de crédit représente des montants respectifs de 15 978 485 \$ et de 116 251 \$ en date de fin d'exercice.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque lié à la capacité de la Caisse de réunir les fonds nécessaires (par augmentation du passif ou conversion de l'actif) pour faire face à une obligation financière, figurant ou non au bilan, à l'échéance ou non.

La gestion du risque de liquidité vise à garantir, en temps opportun et de façon rentable, l'accès aux fonds nécessaires afin d'honorer ses engagements financiers lorsqu'ils deviennent exigibles, tant en situation normale qu'en situation de crise. La gestion de ce risque se traduit par le maintien d'un niveau suffisant de titres de liquidité, par un approvisionnement en fonds stable et diversifié ainsi que par un plan d'action en cas d'événements extraordinaires. La gestion du risque de liquidité constitue un volet clé de la stratégie globale de gestion des risques, car elle est essentielle pour nourrir la confiance du marché et des déposants.

Des politiques décrivant les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion du risque de liquidité ont été établies. Le Mouvement est également doté d'un plan de contingence sur la liquidité mettant notamment en place un comité de crise de liquidités qui est investi de pouvoirs décisionnels spéciaux en situation de crise. Ce plan énumère également les sources de liquidités disponibles en cas de situations exceptionnelles. Le plan permet une intervention rapide et efficace afin de réduire au minimum les effets perturbateurs pouvant résulter de changements imprévus dans le comportement des membres et des clients, d'une éventuelle perturbation dans les marchés ou de la conjoncture économique.

Le niveau minimal de titres de liquidité que la Caisse doit maintenir est prescrit par un encadrement spécifique. Ce niveau minimal de titres de liquidité fait l'objet d'une gestion centralisée par la trésorerie du Mouvement et d'un suivi quotidien. Les titres admissibles doivent satisfaire à des critères élevés de sécurité et de négociabilité. Le portefeuille de valeurs mobilières des fonds de liquidité est constitué en majorité de titres gouvernementaux, de corps publics de même que d'entreprises privées ayant une cote de crédit élevée, soit égale ou supérieure à AA-.

La trésorerie du Mouvement s'assure d'une stabilité et d'une diversité des sources d'approvisionnement en fonds selon leurs types, provenances et échéances. Le Mouvement peut aussi, pour compléter et diversifier son approvisionnement en fonds, recourir à des programmes d'émission de titres et d'emprunts sur les marchés nationaux et internationaux.

Un mécanisme de titrisation des prêts assurés par la Société canadienne d'hypothèques et de logement est également en place.

Caisse populaire Saint-André-Apôtre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Le tableau suivant présente les passifs financiers par échéance contractuelle restante :

	2009			
	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dépôts	87 008 167 \$	58 194 389 \$	- \$	145 202 556 \$
Emprunts ⁽¹⁾	3 569 318	812 850	-	4 382 168
Autres passifs financiers	695 571	-	-	695 571
Engagements de prêts	15 978 485	-	-	15 978 485
Lettres de garantie et de crédit	116 251	-	-	116 251
Instruments dérivés avec règlement net ⁽²⁾	(54 080)	131 392	21 167	98 479

(1) Les emprunts incluent des titres subordonnés avec une société apparentée rachetables au gré du détenteur sous certaines conditions et à des fins précises. Cette clause implique que la totalité de ces emprunts soit présentée dans l'échéance « moins de 1 an ». Leur échéance varie entre le 1^{er} juin 2017 et le 1^{er} juin 2021.

(2) Les sorties de trésorerie sur les instruments dérivés avec règlement net pourraient être accompagnées d'entrées de fonds connexes avant l'échéance, représentant ainsi les passifs financiers totaux pour les instruments dérivés avec règlement net.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres affectant cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les écarts de crédit et leur volatilité.

Gestion du risque de taux d'intérêt

La Caisse est principalement exposée au risque de taux d'intérêt en raison de ses positions découlant de ses activités traditionnelles de financement et de collecte d'épargne. Le risque de taux d'intérêt correspond aux répercussions éventuelles des fluctuations de taux d'intérêt sur la valeur économique des capitaux propres. Ces répercussions sont fonctions de plusieurs facteurs, dont l'appariement des échéances des éléments d'actif et de passif et la courbe d'intérêt. Une gestion dynamique et prudente est exercée pour atteindre l'objectif d'optimiser le revenu net d'intérêts, tout en minimisant l'incidence défavorable des mouvements de taux d'intérêt. La gestion du risque de taux est faite de façon globale pour le réseau des caisses ainsi qu'au niveau de la Caisse.

Gestion du risque au niveau du réseau des caisses

Les politiques élaborées par la Fédération décrivent les principes, les limites et les mécanismes applicables à la gestion de ce risque. L'utilisation au niveau du réseau des caisses de simulations permet de mesurer l'effet de différentes variables sur l'évolution du revenu net d'intérêts et sur la valeur économique des capitaux propres (valeur actualisée des flux de trésorerie estimés des actifs moins les passifs) pour l'ensemble des caisses. Les hypothèses alimentant les simulations sont basées sur l'analyse des données historiques et sur l'impact de différents contextes de taux d'intérêt sur l'évolution de ces données. Ces hypothèses touchent l'évolution de la structure du bilan, du comportement des membres et de la tarification. Le comité de gestion de l'actif et du passif du Mouvement a la responsabilité d'analyser et d'entériner la stratégie d'appariement globale dans le respect des paramètres définis par les politiques de gestion des risques.

Gestion du risque au niveau de la Caisse

La gestion du risque de taux d'intérêt de la Caisse s'effectue en conformité avec cette stratégie qui se traduit notamment par des cibles et des actions à prendre lorsque la Caisse se retrouve à l'extérieur des balises fixées pour l'ensemble des caisses.

Caisse populaire Saint-André-Apôtre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Le tableau qui suit présente l'impact potentiel, en date de fin d'exercice, d'une augmentation et d'une diminution immédiates et soutenues de 100 points de base des taux d'intérêt (avant impôts) sur la valeur économique des capitaux propres de la Caisse.

	2009	2008
Impact d'une augmentation	11 371 \$	(89 105) \$
Impact d'une diminution	29 443	104 437

L'ampleur du risque de taux dépend de l'écart entre les montants d'actif, de passif et d'instruments hors bilan. La situation présentée reflète la position en date de fin d'exercice, laquelle peut évoluer en fonction du comportement des membres, du contexte de taux d'intérêt et des stratégies entérinées par le comité de gestion de l'actif et du passif.

Le tableau qui suit montre, de façon succincte, l'appariement des échéances des éléments d'actif et de passif de la Caisse en date de fin d'exercice. L'information provient d'un rapport fourni à l'interne aux dirigeants de la Caisse pour les besoins de la gestion du risque de taux d'intérêt.

	2009		
	Écart net au bilan	Impact des instruments dérivés	Écart d'appariement total
Éléments non sensibles aux taux d'intérêt	(46 165 171) \$	-	(46 165 171) \$
Éléments sensibles aux taux d'intérêt			
Taux flottant	40 544 934	-	40 544 934
Taux fixe de 0 à 12 mois	(3 211 453)	(22 937 947)	(26 149 400)
Taux fixe de 1 à 5 ans	11 079 476	22 204 410	33 283 886
Taux fixe de plus de 5 ans	(1 085 296)	733 537	(351 759)
		2008	
	Écart net au bilan	Impact des instruments dérivés	Écart d'appariement total
Éléments non sensibles aux taux d'intérêt	(41 453 394) \$	-	(41 453 394) \$
Éléments sensibles aux taux d'intérêt			
Taux flottant	40 657 943	-	40 657 943
Taux fixe de 0 à 12 mois	(14 470 336)	(22 324 694)	(36 795 030)
Taux fixe de 1 à 5 ans	15 172 111	20 824 694	35 996 805
Taux fixe de plus de 5 ans	(296 983)	1 500 000	1 203 017

L'écart net au bilan est fondé sur les dates d'échéance ou, si elles sont plus rapprochées, les dates de révision de taux d'intérêt des éléments d'actif et de passif à taux fixe. L'écart net au bilan représente la différence entre le total de l'actif et le total du passif et de l'avoir pour une période considérée.

Les montants indiqués au tableau ci-dessus représentent les soldes en date de fin d'exercice, à l'exception des éléments non sensibles au taux d'intérêt qui représentent le solde moyen mensuel, laquelle moyenne est utilisée aux fins de gestion, en raison des fluctuations importantes des soldes quotidiens.

L'impact des instruments dérivés inclut l'impact des swaps de taux d'intérêt dont la Caisse est partie prenante ainsi que l'incidence des dérivés sur taux d'intérêt contractés dans le réseau des caisses par le biais du fonds de liquidité sous gestion.

Caisse populaire Saint-André-Apôtre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 20. Gestion des risques découlant des instruments financiers (suite)

Un écart d'appariement total positif pour une période donnée signifie qu'un relèvement continu des taux d'intérêt aurait pour effet de faire augmenter le revenu net d'intérêts de la Caisse, tandis qu'une baisse des taux d'intérêt ferait diminuer le revenu net d'intérêts. L'inverse se produit lorsque l'écart d'appariement total est négatif.

Note 21. Gestion du capital

L'objectif de la Caisse en matière de gestion du capital est d'assurer le maintien d'un capital de base suffisant pour assurer une gestion saine et prudente.

La suffisance du capital des caisses du Québec est encadrée par une norme établie par la Fédération portant sur la suffisance des fonds propres, aux éléments qui les composent et à la proportion de ces éléments entre eux. Cette norme est inspirée, dans une certaine mesure, de la ligne directrice sur les normes relatives à la suffisance du capital émise par l'Autorité des marchés financiers. Cette ligne directrice exige qu'un montant de capital minimal soit maintenu sur une base cumulée pour un ensemble de composantes du Mouvement, comprenant notamment les caisses. La gestion du capital est sous la responsabilité du conseil d'administration de la Caisse.

Le capital réglementaire de la Caisse, qui constitue les fonds propres, diffère des capitaux propres figurant au bilan.

Les fonds propres sont composés notamment des parts permanentes admissibles, des parts de ristournes et des parts de qualification, de la réserve générale, de la réserve plus-value admissible, de la réserve de stabilisation, de la réserve pour ristournes éventuelles, des excédents admissibles et de la portion admissible de la provision générale pour risque de crédit.

Les fonds propres comprennent également certains emprunts admissibles ainsi que les parts de placement admissibles et ils sont diminués de certains placements. Si nécessaire, le total est réduit par l'intermédiaire des excédents de fonds propres onéreux.

Tel que le prescrivent les dispositions actuelles de la norme de la Fédération, le total des fonds propres de la Caisse est réduit, entre autres, de certains investissements effectués dans les sociétés filiales du Mouvement.

Les actifs d'expansion de la Caisse sont composés de son actif au bilan et de ses engagements hors bilan diminués de ses investissements dans les sociétés filiales du Mouvement à la valeur de consolidation.

Les actifs à risque de la Caisse sont déterminés par la pondération des éléments du bilan et des éléments hors bilan en fonction du risque associé à chacun de ces éléments, conformément à la norme de la Fédération.

La Caisse doit maintenir des fonds propres minimaux correspondant au plus élevé de 6,75 % de ses actifs d'expansion et de 10,80 % de ses actifs à risque.

Caisse populaire Saint-André-Apôtre

Notes afférentes aux états financiers

de l'exercice terminé le 31 décembre 2009

Note 21. Gestion du capital (suite)

Le tableau suivant indique la composition du capital réglementaire de la Caisse :

	2009	2008
Fonds propres		
Parts permanentes admissibles, parts de ristournes et parts de qualification	2 582 393 \$	1 273 839 \$
Réserves admissibles	8 393 015	8 655 526
Excédents admissibles	733 581	697 837
Provision générale admissible	560 550	544 836
Emprunts admissibles	2 658 475	2 040 327
	14 928 014	13 212 365
Investissements ⁽¹⁾	(2 995 725)	(2 962 505)
	11 932 289 \$	10 249 860 \$

(1) Ce montant correspond aux investissements dans les sociétés filiales du Mouvement à la valeur de consolidation.

En date de fin d'exercice, la Caisse présente des ratios de capitalisation supérieurs à ceux requis par la norme.

Note 22. Fusion

Depuis le 1^{er} janvier 2010, la Caisse populaire Saint-André-Apôtre est fusionnée avec la Caisse populaire Desjardins du Centre d'Ahuntsic. Cette opération a pour effet de regrouper l'actif, le passif et l'avoir à la valeur inscrite dans les livres des caisses constituantes. Ces éléments sont démontrés au tableau suivant en date du 31 décembre 2009 :

	Caisse populaire Saint-André-Apôtre	Caisse populaire Desjardins du Centre d'Ahuntsic
Actif	157 823 329 \$	335 336 485 \$
Passif	145 596 033 \$	305 979 340 \$
Avoir	12 227 296	29 357 145
	157 823 329 \$	335 336 485 \$

La dénomination sociale de la Caisse issue de la fusion est Caisse Desjardins Ahuntsic-Viel.

Note 23. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à la présentation des états financiers de l'exercice courant.